

## Prévention de la maltraitance

### Des lacunes à combler collectivement

Josquin Blanc

DOI: <https://doi.org/10.57161/r2025-01-00>

Revue Suisse de Pédagogie Spécialisée, Vol. 15, 01/2025



La maltraitance envers les personnes en situation de handicap, notamment les adultes présentant une déficience intellectuelle (DI), reste un problème largement sous-estimé en Suisse (Conseil fédéral, 2023). Cette population est particulièrement exposée à des situations de négligence ainsi qu'aux abus physiques, psychologiques, financiers et sexuels. Selon le rapport alternatif concernant la mise en œuvre de la CDPH en Suisse publié par Inclusion Handicap en 2022 (Hess Klein & Scheibler), les dispositifs de prévention et de soutien dédiés sont peu accessibles voire inadaptés aux personnes en situation de handicap, et présentent de fortes disparités cantonales.

Ainsi, les établissements socioéducatifs (ESE) ne sont pas suffisamment encouragés dans la mise en œuvre de codes de conduite visant à assurer le respect des droits de leurs usagères et usagers. De plus, le Conseil fédéral (2023) relève que ces personnes y ont un accès restreint aux offres de conseil et de soutien indépendants, marquant ainsi les limites de la prévention par un contrôle institutionnel. Certaines initiatives méritent d'être soulignées, telles que des formations à destination des usagères et usagers (FOVAHM), ou encore la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité, un projet coordonnant les efforts en matière de prévention.

Une autre réalité est le manque de ressources de prévention pour les adultes en situation de handicap vivant hors des ESE. Comme l'illustre la documentation de ce numéro, les moyens, dans ce contexte, concernent surtout les enfants ou les personnes âgées. Les statistiques internationales indiquent pourtant un risque accru de maltraitance à l'âge adulte, notamment dans le milieu familial. Il est donc impératif de développer des mesures de prévention *a minima* accessibles « sans entrave » (Roth, 2020) pour et avec ces personnes.

Le marché du travail est un autre environnement dans lequel les personnes en situation de handicap sont particulièrement vulnérables (Office fédéral de la statistique, 2020, 2021). Les entreprises, souvent mal préparées, manquent de mesures adaptées pour identifier et prévenir les abus. La sensibilisation des employeurs ainsi que l'accompagnement des structures dans la mise en œuvre de ces mesures doivent devenir une priorité pour garantir un environnement de travail inclusif (Conseil fédéral, 2024) mais également sécurisé.

Le dossier thématique de ce numéro de la revue propose d'aborder la prévention de la maltraitance par une présentation des concepts clés (Petitpierre), des lois (Delessert et Jaquiéry), ainsi que de certains outils et dispositifs – existants ou à mettre en place –, ceci dans les différents contextes déjà présentés (ESE [Masse], famille [Diaz et al.] et marché du travail [Carreras]). Il se conclut par un article détaillant la prévention active et l'accompagnement des vécus de maltraitance (Ceschi). La tribune libre (Noth) aborde spécifiquement la protection des enfants, et une liste de services de prévention et d'accompagnement en cas de maltraitance est proposée dans la documentation.

La prévention de la maltraitance est une responsabilité collective et une exigence éthique qui doit s'imposer partout, pour toutes et tous, notamment pour les personnes en situation de handicap.



Josquin Blanc  
Collaborateur scientifique  
SZH/CSPS  
[josquin.blanc@csps.ch](mailto:josquin.blanc@csps.ch)